



décret de naturalisation et actes d'état civil

Par **khalouis**, le **28/04/2012** à **14:12**

bonjour, mon arrière grand père Bekraddouma abdi kouider âgé de 35 ans en 19890 est naturalisé français suivant décret du 18.02.1875. J'ai son acte de naissance mais pas ses actes de mariage et de décès pour établir la filiation. Sur l'acte de mariage de son fils Bekraddouma abdi Youcef né en 1884 qui est mon grand-père est porté la mention naturalisé français, j'ai son acte de naissance, de décès et de mariage mais pas le décret. Je ne sais pas s'il était citoyen français uniquement par rapport au décret de son père ou s'il en avait un en son nom. Merci de m'apporter votre concours. Remerciements anticipés.